



Blonay, le 2 décembre 2022

**Préavis N° 31-2022 concernant le projet de
budget 2023**

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Blonay – Saint-Légier du 29 novembre 2022 présidée par Monsieur Yves Filippozzi, président.

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier,

vu le préavis N°31-2022,

ouï le rapport de la commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité (51 oui, 6 avis contraires et 10 abstentions) les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- Adopter le budget 2023 tel que proposé et qui se résume comme suit :

Dépenses	CHF 80'154'845.00
Recettes	<u>CHF 79'398'230.00</u>
Excédent de charges	<u>CHF 756'615.00</u>

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 29 novembre 2022.

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Yves Filippozzi



La secrétaire

Ariane Wunderli